

Les nouvelles pêches maritimes mondiales

Paul Adam

Volume 18, numéro 1, 1987

Pêches maritimes : nouveau contexte international et politiques contrastées

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702125ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702125ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Adam, P. (1987). Les nouvelles pêches maritimes mondiales. *Études internationales*, 18(1), 7–19. <https://doi.org/10.7202/702125ar>

LES NOUVELLES PÊCHES MARITIMES MONDIALES

Paul ADAM*

Les pêches maritimes tiennent dans les relations internationales une place qui dépasse beaucoup leur poids économique réel. On explique cette disproportion par le fait que les activités de pêche se passent en dehors des territoires nationaux et, pour leur plus grande part, au-delà de la zone de mer territoriale (entre 3 et 12 milles au-delà des côtes ou plutôt de la ligne de base qui relie les caps suffisamment proches l'un de l'autre). À cette première raison, on ajoute à juste titre, l'importance des échanges internationaux des produits de la pêche qui, en supposant compensation des erreurs et des approximations statistiques, concernent environ la moitié de la production mondiale. Mais ces arguments, pour être vrais, sont loin d'être suffisants. Le tourisme international qui, par définition même, se passe en dehors des frontières nationales, implique des échanges de devises d'une importance beaucoup plus grande, ce qui ne lui donne pourtant pas souvent l'occasion de susciter des informations de presse aux titres accrocheurs. Au contraire, la rubrique publicité regorge d'annonces alléchantes, comme si la terre entière n'était qu'un paradis touristique, alors que les océans seraient, pour les pays maritimes et même pour les régions d'un même pays maritime, des zones d'affrontement.

La véritable raison de l'importance politique des pêches maritimes se trouve dans la rencontre de leur caractère international avec l'incapacité des structures internationales en face des problèmes que soulèvent les pêches; le bouleversement du droit international de la mer, intervenu au cours des dix dernières années, a complètement changé les perspectives mais n'a pas résolu tous les problèmes.

Il sera donc logique d'examiner d'abord les particularités économiques des pêches maritimes et ensuite les cadres institutionnels, nationaux et internationaux, qui ont déterminé et déterminent les limites et les conditions des activités de pêche; les politiques de pêche suivies par les différents pays ou groupes de pays feront l'objet d'une troisième partie.

Il ne s'agira évidemment pas, dans un simple article, de faire des recommandations ou de donner des conseils... On tentera néanmoins de préciser la nature des enjeux et les directions à suivre pour qu'on puisse se diriger sur de meilleures solutions.

I - ÉCONOMIE ET ORGANISATION DES PÊCHES

Les pêches sont une des plus vieilles activités de l'homme; avec cueillette et chasse, elles ont fourni l'essentiel, non seulement aux premiers *homo sapiens*, mais aussi à quelques primates. Aujourd'hui, si chasse et pêche sont devenues des

* Paul Adam, qui a été, pendant de longues années, fonctionnaire français, puis international, spécialisé dans les pêches maritimes, a pris sa retraite et ne s'exprime qu'en son nom personnel. *Revue Études internationales*, volume XVIII, n° 1, mars 1987

activités surtout ludiques, la pêche reste une activité commerciale, quoique la pêche en eaux douces soit souvent devenue une activité de loisir et que la pêche récréative en mer, prend, dans certaines régions, des proportions fort importantes.

Il y a toujours eu, d'ailleurs, dans la pêche, un goût du jeu : l'aléatoire du filet ou de l'hameçon que l'on jette, l'espoir de la pêche miraculeuse ; et un côté spectaculaire : la liberté qu'on trouverait sur mer, ou l'aventure, et les dangers. Deux aspects qui attirent l'attention au point que ce sont ces sentiments, conscients ou inconscients, qui viennent à l'esprit de tous quand on fait allusion à la production des ressources de la mer. Et pourtant, si l'on fait les comptes, ce qui est le rôle, un peu sordide, de l'économiste, on s'aperçoit vite que la pêche proprement dite est, dans le cycle commercial du poisson, le secteur qui absorbe la part la plus faible du chiffre d'affaires total. Souvent, on s'en indigne. Le pêcheur, le premier, y voit le mépris dans lequel on le tiendrait et les âmes sentimentales demandent pour lui plus de justice, donc une plus grande part de ces revenus globaux. Pourtant, au Japon comme en France, les proportions de revenus allant aux pêcheurs sont identiques. Cela ne veut pas dire que partout on vole les pêcheurs dans les mêmes proportions. C'est le signe d'une nécessité d'ordre économique.

Les poissons sont nombreux et variés ; leurs prises saisonnières et soumises à aléas ; ils sont le plus souvent meilleurs quand ils sont frais, mais ils sont éminemment périssables. La chaîne commerciale qui doit aller vite et loin tout en faisant face aux à-coups de la production, est obligatoirement lourde. Les esprits chagrins ou simplistes parlent de spéculation, ce qui, quand il y en a, est une conséquence, non une cause.

S'il y a des cas où la chaîne est courte, par exemple quand un pêcheur prend dans sa journée de travail de quoi faire une bouillabaisse et vend ses quelques kilos de poisson à un restaurateur du port, ce n'est plus que du petit artisanat local, qui n'est pas à dédaigner car il ne faut jamais rien dédaigner, mais qui ne peut mettre en jeu que des valeurs globales restreintes.

C'est ce qui permet de comprendre que l'importance économique locale de la pêche est due à son effet multiplicateur plus qu'à son importance propre. On met en avant le pêcheur parce qu'il est plus spectaculaire... Mais on n'oublie pas tous les emplois induits à terre. Il est difficile de donner à ce sujet des chiffres sûrs car ils varient très sensiblement selon les cas. Les marges sont relativement plus faibles en pourcentages pour les produits de luxe à prix élevés, comme le homard, le caviar. Mais, et même pour des produits de luxe, dès que les prises dépassent les possibilités locales de consommation, on monte tout de suite à des rapports de 1 à 3 ou 4, et pour les pêcheurs des régions les plus éloignées, prenant des poissons de peu de valeur, ce rapport peut aller jusqu'à 1 à 10.

Ce côté terrien de la pêche, son insertion dans le littoral par la voie du marché, est souvent occulté par les aspects internationaux de la production où la ressource appartient à celui qui la capture. En fait, dans la pratique, l'importance locale de la pêche exacerbe les difficultés internationales dans la mesure où le pêcheur, plus spectaculaire, est mis en avant pour défendre des intérêts qui sont aussi ceux des industries et commerces de la pêche.

En tout cas, si le pêcheur est soutenu par l'infrastructure du littoral, il n'est pas pour autant dans une situation économique dominante vis à vis des industries à terre. Au contraire, il est commercialement dans une situation dépendante.

Depuis plus de trente ans, les économistes qui se sont intéressés à la pêche, répètent à satiété qu'en face de ressources naturelles d'accès libre et ouvert à tous, des nouveaux venus se précipitent dans la production jusqu'à ce que soit atteint une situation de rentabilité minimum. Donc métier difficile, toujours à la limite du déficit. Cette analyse est exacte, mais ne tient pas assez compte du facteur temps. Comme on ne s'improvise pas pêcheur et qu'on ne construit pas un bateau de pêche rapidement, un nouveau marché qui s'ouvre, une nouvelle ressource qu'on exploite, une nouvelle technique qu'on met au point donnent à son « inventeur » une avance qui peut rapporter gros. Certes, le succès suscite des imitateurs, mais quand la situation se stabilise, le premier reste en situation de force, et, s'il sait se débrouiller, il dominera l'espèce de « club » plus ou moins protégé par les autorités officielles et aidé par les industries locales, club qui réunit formellement ou informellement les pêcheurs dont la situation économique spéciale réclame un traitement spécial.

Il n'est donc pas impossible, contrairement à la théorie économique la plus répandue, de gagner de l'argent dans la pêche, soit que l'on « réussisse un coup » pendant un an ou deux, soit qu'on ait la chance de bénéficier d'une rente de situation par rapport à d'autres pêcheurs moins favorisés. C'est par l'existence de ces « carottes » qu'est assuré le maintien d'effectifs maximum et la pleine exploitation des ressources... exploitation qui, à partir d'un certain niveau de la demande, devient excessive et détruit, ou met en danger la ressource.

L'histoire de la pêche de ces vingt dernières années peut se résumer de façon simple, et non simpliste, en une accélération de ce vieux processus, accélération qui a été assez forte pour casser le système.

- *Point de départ* : Sans être installées dans une routine figée depuis longtemps, les pêches maritimes mondiales fonctionnaient selon des statuts régionaux de fait, qui évoluaient lentement et fournissaient des marchés qui ne changeaient que de façon progressive. Les techniques de pêche étaient bien connues : chalutage, lignes, filets variés... ; les bateaux se perfectionnaient lentement pour arriver à des types bien définis dont on s'écartait peu ; à terre, c'était le frais sur glace, les conserves et semi-conserves, enfin le salé...
- *Changements* :... mais on commençait à se poser des questions sur l'archaïsme possible de ces structures : le congelé se développait de plus en plus ; le chalutage par l'arrière avait déjà fait ses preuves ; la senne tournante-coulissante s'agrandissait et se mécanisait avec le *power block* ; les instruments électroniques se multipliaient. Si, à la fin du 19^{ème} siècle, l'adoption de la vapeur avait bouleversé les pêches, ce n'avait été que par la puissance et la souplesse de la machine, les autres éléments restant inchangés ; vers 1960, ce fut la véritable révolution industrielle des pêches avec l'adoption rapide et simultanée de tous les progrès techniques dont certains parmi les principaux viennent d'être mentionnés.

- *Résultats* : La concurrence pour les ressources devint rapidement mondiale. Les flottes à longue distance se développèrent de façon spectaculaire tant en Europe de l'Est (URSS, et satellites) qu'en Europe de l'Ouest (Espagne, RFA) et en Extrême-Orient (Japon) alors que certains pays en développement (on dit aujourd'hui nouvellement industrialisés) se lançaient aussi dans l'aventure. La surpêche, (*overfishing*) qui était loin d'être inconnue mais localisée, prit une extension mondiale et, selon abondance ou rareté de la ressource, les flottes se déployaient au mieux de leurs intérêts alors que les pêcheurs locaux, contraints de rester sur « leurs » terrains de pêche locaux se lamentaient de cette concurrence qui réduisait leurs prises sans qu'ils puissent y faire quoi que ce soit. De 1960 à 1970, les prises mondiales continuèrent à monter, mais à partir de 1970 on arriva à un palier et à la crainte d'une raréfaction de la ressource. L'inquiétude gagna les milieux de pêche, ce qui fit monter les prix.
- *Conséquences* : Ce fut le nouveau droit de la mer et le tournant brusque de 1977, année où beaucoup de pays développés adoptèrent unilatéralement la zone économique exclusive, en discussion mais encore loin d'être adoptée dans le cadre des Nations Unies. Les pays côtiers s'approprièrent leurs poissons, c'est-à-dire la quasi totalité des ressources vivantes de la mer car c'est à l'intérieur de cette zone de 200 milles qu'elles se trouvent concentrées. Les pêches maritimes libres avaient soudain disparu.

L'économie de la pêche n'en devenait que plus apparemment et plus évidemment dépendante des institutions qui en réglaient l'activité.

II - DE LA LIBERTÉ DES MERS AUX ZONES EXCLUSIVES

Le régime de liberté des mers qui régissait les pêches maritimes bien avant le 19^{ème} siècle était le fond de tableau sur lequel s'inscrivait une concurrence où tous les pêcheurs ne se présentaient pas à égalité. Les entreprises de pêche étaient liées aux marchés qu'elles fournissaient. En conséquence, les pays offrant les meilleures conditions de vente mettaient leurs pêches dans une situation favorable pour la compétition sur les terrains de pêche. Avec pour résultat que les ou des pêcheurs locaux pouvaient avoir du mal à lutter contre des flottes étrangères venant de loin. C'est cette situation de fait, illustrée par de nombreux exemples qui a très largement contribué à diffuser le sentiment que la liberté de l'exploitation des ressources vivantes de la mer créait des situations injustes et de plus en plus dommageables qui devaient être corrigées.

Certes, il y avait longtemps que le danger de surpêche était connu. Certaines espèces, notamment en mer du Nord, étaient considérées depuis les années 1920, sinon même avant, comme étant exploitées au-delà du maximum renouvelable. Mais avec la diffusion rapide de conditions de production nettement plus destructrices, il a pris des proportions trop visibles. Des stocks dont les prises se chiffraient par millions de tonnes, comme le hareng *atlanto-scandia* (mer de Norvège, Islande...) ou l'*anchoveta* du Pérou (dont les prises ont été jusqu'à dépasser les 10 millions de tonnes annuelles) ont été réduites dans des proportions qui au lieu d'être seulement inquiétantes devenaient proprement catastrophiques. Les institutions char-

gées, dans certaines portions d'océans, de surveiller la situation des ressources vivantes de la mer ont été inefficaces, quand il s'est agi de prendre des mesures correctives, ce qui a fait une large publicité, solidement motivée sur le plan scientifique, aux dangers causés par des pêches excessives.

La raison pour laquelle ces institutions n'ont pas pu empêcher, ni même enrayer, le développement de la surpêche, tenait essentiellement aux rivalités entre nations. Les pays, membres de ces institutions, avaient tous la même politique: n'accepter de mesures de restrictions que dans la mesure où les « droits acquis » auraient été respectés et où les restrictions auraient été égales pour tous. Or les situations étaient variées et toutes différentes. Il était complètement impossible de trouver des mesures qui se seraient appliquées à tous avec des conséquences équivalentes. Alors, on discutait très longtemps pour adopter trop tard des mesures insuffisantes; ce sont leurs propres États-membres qui ont empêché de fonctionner et ont discrédité ces organisations internationales destinées à surveiller et protéger les ressources vivantes de la mer.

C'est pourtant grâce à ces organisations que l'on disposait de statistiques internationales à peu près fiables qui rendirent tout le monde conscient du fait que le problème était réel et concernait le monde entier. Devant ce phénomène de rareté potentielle, les prix ont augmenté: schéma du même type que le schéma pétrolier, en beaucoup moins spectaculaire car jouant dans un secteur économique mineur qui ne pouvait imposer des prix en hausse que selon les anticipations des partenaires commerciaux. Les résonances politiques, qui ne pouvaient s'exercer sur les prix, eurent une action capitale sur les institutions. Depuis dix ans il n'est question que du choc pétrolier, mais plus tard, on considèrera peut-être que le renversement du droit de la mer aura été le phénomène majeur des années 1970.

En effet, le lobby des pêcheurs, et surtout des pêcheurs des pays développés, a joué un rôle capital dans le changement des idées qu'il a d'abord fallu opérer. À Genève, peu avant 1960, on avait longuement discuté pour manquer de peu l'adoption générale de 12 milles de mer territoriale.* La « guerre de la morue » entre l'Islande et le Royaume-Uni avait publicisé la volonté britannique de faire respecter à la fois une liberté de la pêche inchangée et le respect des situations acquises. Mais après les 12 milles vite jugés insuffisants malgré les difficultés qu'ils avaient causées, ce furent les 50 milles. La Norvège fut inondée de badges sur lesquels on avait simplement écrit 50. Les pêcheurs canadiens n'en pensaient pas moins. Les Écossais n'avaient pas du tout, au contraire, les mêmes réclamations que les pêches industrielles de la Humber-side. Les pêcheurs français de la mer du Nord s'inquiétaient du développement des pêches soviétiques ou polonaises. Il y a même eu des pêcheurs de Bretagne Sud pour se plaindre des chalutiers soviétiques qui, dans ces parages, ne faisaient que passer au large.

C'est ainsi que finalement on s'est aperçu que les idées avaient complètement basculé: fin 1976, plus personne sauf quelques inconscients, n'osait plus défendre l'ancien *statu quo* de la liberté des mers. On ne discutait plus que de savoir quand on adopterait ou quand on serait forcé d'adopter les 200 milles.

* En fait, la formule de 1960 (dont il manquait seulement 1 voix pour être adoptée) était celle de 6 + 6, c'est-à-dire 6 milles de mer territoriale et 6 milles de zones de pêche exclusive. NDLR.

Le paradoxe du nouveau régime était de donner aux États côtiers le pouvoir de réglementer individuellement la pêche dans leurs eaux alors que ces mêmes États avaient été incapables de le faire collectivement comme il aurait été logique que cela se fasse. Il est évident que les poissons ne respectent pas les frontières soudain dessinées sur les cartes des océans. Beaucoup de stocks de poissons sont communs à plusieurs zones exclusives de pêche. Mais il importait peu: le principe de la souveraineté nationale, intangible et exclusive, passait avant les réalités des comportements des poissons. Si donc le point de départ était paradoxal, ce que les États ont ensuite fait a suivi une logique simpliste toujours commandée par le nationalisme le plus élémentaire. En peu de temps les pêcheurs étrangers furent tous éliminés. Il y eut, parfois, des délais: de beaucoup le plus long fut celui que les Canadiens accordèrent aux morutiers français, 10 ans de droits de pêche importants sans contrepartie. Mais, dans la majorité des cas, toutes les pêches mondiales devinrent nationales: ne pouvaient plus pêcher que les nationaux ou les étrangers qui en recevaient l'autorisation en contrepartie de taxes ou contributions diverses en nature.

En revanche, les diminutions d'efforts de pêche que certains États côtiers auraient dû imposer à leurs nationaux furent remises à plus tard... avec les inévitables conséquences de poursuite de la surpêche, ou de surproduction.

Un point capital avait en tout cas été acquis. Les États côtiers, même quand ils n'ont pas tout de suite suivi la politique de protection des ressources qu'il aurait fallu adopter, s'étaient proclamés quasi propriétaires de leurs zones, ou s'étaient conduits comme tels, se désignant ainsi eux-mêmes comme directement responsables d'éventuelles destructions excessives. État de fait bénéfique qui a eu pour conséquence une prise de responsabilité rendant difficile la persistance d'une surpêche dont auparavant tout le monde était responsable, c'est-à-dire personne, car tous les pays avaient une fâcheuse tendance à accuser les autres de pratiques qu'ils ne connaissaient que trop pour les suivre eux-mêmes.

Après avoir insisté sur ce point commun essentiel qui marque un renversement de tendance vis-à-vis de la surpêche, on ne peut que constater l'étonnante diversité des politiques de pêche issues du nouveau droit de la mer. Auparavant tous les pays voulaient prendre *leurs* poissons avant que d'autres ne les capturent. Depuis, chaque pays rentre dans son bigorneau et les problèmes communs sont abordés en ordre dispersé. Même les pays de la Communauté européenne passent leur temps, depuis 1977, à s'affronter en vue d'une politique commune plus qu'ils n'adoptent et n'appliquent une politique commune.

Dans cette variété, il n'y a pas toujours et nécessairement renonciation aux objectifs à long terme qui correspondraient à la conservation des ressources renouvelables sur laquelle le nouveau droit de la mer insiste tant. On n'en a pas moins tendance à vivre au jour le jour car l'ambiguïté nationaliste, qui est à l'origine de ce nouveau droit, ne facilite pas les choses. Il est en effet impossible de faire croire à quelqu'industrie que ce soit, aux industries de la pêche en l'occurrence, que la prise en main des conditions de l'activité industrielle, en l'occurrence de la pêche, par le gouvernement lui-même, devait aboutir à une diminution d'activité au lieu du développement qui avait été longtemps et partout préconisé quand tout le monde concurrençait tout le monde, développement et croissance étant, aussi et partout, les tartes à la crème de tous les discours économiques.

III – DES SOLUTIONS NATIONALES (OU NATIONALISTES) AU NOUVEAU RÉGIME DES PÊCHES

Si la prise en main des moyens nécessaires à la protection des ressources menacées a été la première raison justifiant l'institution des zones de pêche, la seconde a été la nécessité d'aider le développement des pêches nationales. Et ce second but, on vient de le voir, est souvent passé à la première place quand il n'y avait pas de pêcheurs étrangers à éliminer des nouvelles zones que s'étaient appropriées les États côtiers. Finalement les deux buts sont pratiquement mis à égalité et il importe peu de savoir lequel est vraiment le premier. Ce qui est gênant, c'est que les deux buts sont contradictoires. Tous les pays du monde ayant une pêche maritime sont confrontés à cette double contrainte.

Comme cet article s'insère dans une série où sont étudiées les politiques de pêche de certains pays ou groupes de pays, je me contenterai d'insister sur quelques aspects généraux de cette double contrainte avec laquelle doivent vivre tant de politiques de pêche qui, par ailleurs, se trouvent en face de situations naturelles, sociologiques et économiques très variées.

Certains pays se sont vus, soudain, nantis de droits de pêche très au-dessus de leurs capacités antérieures de pêche: ce fut le cas de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie ainsi que de beaucoup de pays en développement. Pour certaines régions, l'Alaska en particulier, ou certains produits, le hareng et les céphalopodes par exemple, les États-Unis ont gagné des ressources importantes.

Le Canada encore davantage; car ses prises s'amenuisaient avec le développement de la concurrence internationale. Mais, pour la plupart des pays développés, l'héritage de la situation antérieure était celui d'un surinvestissement, en hommes et en matériel, que justifiait la concurrence sauvage du régime de liberté: il fallait prendre le poisson avant qu'il ne soit pris par quelqu'un d'autre; d'où des moyens de capture très supérieurs à ce qui aurait été nécessaire pour prendre efficacement le maximum renouvelable. Toutes les critiques faites antérieurement à ce régime de liberté et la logique économique la plus élémentaire auraient voulu que les nouvelles politiques de pêche, basées sur un quasi droit de propriété des ressources des zones de pêche, s'orientent vers une réduction des moyens de pêche rendus inutiles et une totale réorganisation des conditions de pêche.

La réalité a été toute différente puisqu'on a continué à développer ou à maintenir des capacités de pêche très largement excédentaires, ce qui n'est pas illogique pour deux raisons dont la première, quoiqu'étant la plus raisonnable, n'est pas la bonne. Il ne serait pas humainement possible, même si c'était économiquement souhaitable, de renverser complètement et brusquement des politiques pratiquées depuis des dizaines d'années... mais c'est là un argument qui n'est jamais invoqué. Au contraire, les discours habituels traitent du besoin de meilleures techniques de production et du maintien des outils. C'est le même langage que celui qui est utilisé pour tout secteur économique où la capacité de production n'est pas excédentaire par rapport à la demande.

À ce point du raisonnement, il faut rappeler que, depuis 35 ou 40 ans qu'il y a une économie des pêches, tous les travaux ont été axés sur la constatation que plus

on dépensait pour la production de ressources vivantes de la mer, plus on risquait de diminuer cette ressource, par surpêche, et plus on s'éloignait de l'optimum économique.

En d'autres termes, dans la grande majorité des pêches maritimes actuelles, l'augmentation des dépenses de production ne peut pas donner d'augmentation de la production ; au contraire, sans une protection adéquate des ressources, on obtiendrait facilement, et vite, une diminution de ces ressources et donc de la production.

Dans l'ancien système de liberté des pêches, il n'était possible à aucun économiste de préconiser une réduction des capacités de production : les prises étant fonction de ces capacités de production, un pays qui aurait diminué son effort de pêche aurait diminué d'autant ses prises car ce sont les autres flottes qui en auraient bénéficié. L'équilibre s'obtenait au profit du producteur fournissant la demande qui payait le plus cher par rapport aux coûts de production, et au détriment du producteur qui se trouvait en face des conditions de production les plus défavorables.

Un peu moins de dix ans après la quasi-appropriation des ressources vivantes de la mer par les États côtiers, il n'y a plus aucune raison économique de maintenir des capacités de pêche excédentaires. Si, encore une fois, on ne peut tout réduire d'un seul coup, il faudrait au moins en discuter. Or les autorités officielles, sur ce point du moins, se taisent et les économistes semblent avoir abandonné la partie : comme si, ayant été trop peu écoutés par les décideurs en matière de pêche – il est certain que le nouveau droit de la mer applicable à la pêche a été fondé sur des facteurs émotionnels, politiques et biologiques, sans aucun égard pour les facteurs économiques – les économistes qui s'occupaient de la pêche avaient préféré bifurquer vers d'autres domaines où peut-être, on les écoute un peu mieux.

Il y aurait pourtant intérêt à expliquer pourquoi on n'envisage pas les restrictions d'effort de pêche qui seraient possibles sans pour autant réduire les prises débarquées. La raison en est purement économique et très simple. Quand on produit des biens quelconques, que ce soit dans le primaire ou le secondaire, on augmente la production en augmentant les moyens de production. Les deux augmentations peuvent être directement, moins que ou plus que proportionnelles, mais il y a toujours augmentation. La spécificité, le caractère anormal de la pêche vient de ce qu'au delà du maximum renouvelable, une augmentation des moyens de production réduit la production alors qu'à l'optimum économique (au maximum des revenus diminués des coûts) la marge bénéficiaire des producteurs peut être énorme, elle pourrait même l'être au maximum des prises renouvelables.

Il n'y a eu en effet, en matière de produits de la mer, aucune relation entre les coûts de production et les revenus de la production, c'est-à-dire les prix de vente. C'est d'ailleurs pour cette raison que la plupart des pays ont des marchés obligatoires pour la vente du poisson au débarquement (les criées) et/ou des organisations de marché qui permettent de limiter les variations de prix à la baisse dans des conditions acceptables pour les producteurs. Sinon il y aurait des effondrements qui écraseraient la production et finiraient par être dommageables à toute la chaîne de transformation et de distribution. En tout cas, l'aléatoire de la production, puis sa périssabilité, font qu'avant aussi bien qu'après le risque de surpêche (c'est-à-dire le

niveau des prises maximum renouvelables) le producteur, ou plutôt l'ensemble des producteurs, ne peut pas ajuster sa production à la demande solvable. Il faut insister sur la solvabilité de la demande car là est le noeud de la question.

L'excès de moyens de production, c'est-à-dire de coûts de production, nécessite qu'on puisse faire payer ces coûts par une demande solvable. En l'occurrence, même si on réduisait les coûts de production, les prix du marché resteraient exactement les mêmes et il faudrait soit dresser une barrière protégeant ou absorbant les bénéfices du monopole, soit accepter de nouvelles entrées dans la profession, c'est-à-dire une remontée des coûts de production. Dans une économie de marché, où on veut éviter les secteurs économiques par trop dirigés ou réglementés, il est beaucoup plus simple de laisser les coûts de production monter jusqu'aux prix du marché, comme on laisse, dans les autres secteurs, les producteurs calculer leur production en fonction du marché à fournir.

Malheureusement, dans beaucoup de pays, les pêches sont très fortement assistées par les gouvernements (tant au moyen de réglementations protectrices que d'aides financières) et les politiques de pêche se heurtent à trois sortes principales de difficultés d'ordre économique que, pour l'instant, aucun pays ne semble sur le point de surmonter.

1 – Du côté des pays qui ont pu augmenter leurs prises, on a parfois laissé monter la capacité de production au-dessus de ce qu'il aurait fallu car l'augmentation de la production ne s'accompagnait pas nécessairement d'un écoulement facile des prises supplémentaires. Des pays exclus de zones exclusives qu'ils fréquentaient précédemment ne se portaient pas pour autant importateurs de quantités identiques à celles qu'ils ne pouvaient plus prendre, d'où de sérieuses difficultés pour les exportations: c'est le cas du Canada où des niveaux insuffisants de prix à la production mettent les industries atlantiques en très sérieuse difficulté.

2 – Du côté des pays qui ont vu leurs prises se réduire, on a pu faire preuve de trop d'optimisme et conserver une capacité de pêche que les contingents de prises autorisés par l'état des ressources disponibles ne suffisent pas à rentabiliser; alors le problème d'augmenter les contingents globaux, ou de changer les données du partage des contingents, occupe les plus hautes instances gouvernementales ce qui est peu raisonnable: des problèmes techniques de cette sorte devraient être réglés à l'échelon des chefs de bureau avec arbitrage des directeurs, ou ne monter jusqu'au sommet de la hiérarchie des décisions gouvernementales que pour qu'on règle les questions de principe qui éviteraient que les mêmes problèmes ne se posent à nouveau... Mais on ne veut pas régler les questions de principe car on ne sait pas comment y procéder sans dommage pour les sacro-saints principes de l'économie en vigueur.

3 – À l'intérieur d'un même pays, ou d'un même groupe de pays, le partage des ressources disponibles entre les différents secteurs des pêches est un casse-tête continuellement remis en cause: les artisans donnent du travail à davantage de marins et de bateaux, mais la pêche plus industrialisée offre des apports plus réguliers qui conviennent mieux aux industries à terre. Le refus de poser le problème des choix économiques de base sur la manière d'aborder les pêches

maritimes empêche de prendre des décisions logiques ne serait-ce qu'à moyen terme, car sans savoir quel équilibre général viser, aucun calcul économique de détail n'est envisageable.

IV – L'ÉCONOMIE DES PÊCHES ET L'ÉCOLOGIE : UTOPIE OU FUTUR ?

La revue des problèmes que les politiques nationales de pêche résolvent mal, ou ne cherchent même pas à résoudre, pousse d'autant moins à l'optimisme que les problèmes internationaux ont été systématiquement laissés de côté. Comme ce sont les intérêts nationaux qui commandent et que ces intérêts sont trop souvent mal définis, la recherche d'un optimum pour l'organisation internationale des pêches ne pourrait aboutir à rien de sensé, sinon pour dire quelques mots des pays en voie de développement venus, plus ou moins récemment, prendre place dans la concurrence internationale.

On s'aperçoit en effet, notamment dans le secteur du thon, que les ressources qui se trouvent à proximité des pays en voie de développement sont, et seront de plus en plus, exploitées directement par ces pays au détriment des flottes des pays développés. La sophistication des techniques de production ou de conservation, de même que la difficulté de pénétrer des marchés internationaux traditionnellement assez fermés sont des facteurs qui retardent l'évolution, mais ils la retardent de moins en moins. Les bénéfices de l'exploitation des ressources de la mer reviendront d'ici peu en totalité aux États côtiers quels qu'ils soient.

Mais revenons à la situation des pays qui ont depuis longtemps des pêches importantes et dont les politiques de pêche trouvent actuellement des difficultés à s'adapter à la situation nouvelle, en ne pouvant plus compter sur de nouvelles augmentations des prix du poisson. En effet, pendant toute la période écoulée depuis la Seconde Guerre mondiale, les prix du poisson se sont élevés par rapport à d'autres prix, notamment de la viande. Il est impossible de donner des ordres de grandeur car, selon les espèces, selon les régions, les différences ont été très grandes. Mais il est de fait qu'aujourd'hui des poissons considérés comme courants sinon même communs ont atteint, à la consommation, les prix des viandes de premier choix : c'est là une limite qui n'est dépassée que par des produits de luxe (cf. homard et autres crustacés, sole, turbot, saumon, etc...) impliquant une prime de rareté c'est-à-dire une hausse des prix unitaires en même temps qu'une baisse des revenus globaux, avenir peu souhaitable pour l'ensemble de l'industrie. D'ailleurs les marges de ces produits de luxe risquent de se faire rogner, à terme, par les progrès de l'aquaculture comme commencent à le montrer les succès des élevages de saumon.

On peut conclure par un appel à la patience. L'économie des pêches, petite économie collée aux techniques et aux réalités concrètes, donne des avertissements que les grands économistes qui manipulent allègrement la monnaie, la croissance, etc... ne veulent pas entendre. Un jour viendra...

En attendant, que peut dire l'économiste des pêches qui a entendu parler de la crise pétrolière depuis plus de dix ans et qui a découvert le problème de la limite des ressources naturelles en commençant sa vie professionnelle active il y a trente-six ans, quand il lit, écrit en 1981, sous la plume d'un grand économiste chargé de responsabilités dans un pays qui se veut développé;

Jusqu'à présent la limitation des ressources naturelles n'a pas exercé d'effet sensible sur la croissance économique. Les réserves disponibles sont encore considérables... Quoique peut-être, à l'avenir! Mais ce n'est que l'avenir!

Théorie macro-économique, tome I, p. 276

Le plus grave n'est pas que L. Malinvaud nie l'existence d'un problème réel ou le rejette à tort dans le futur: en effet, dès qu'on doit envisager, même pour le futur, la limitation d'une ressource naturelle, il y a influence immédiate sur son économie. Le plus grave est que ce problème est déjà dépassé et doit aujourd'hui être généralisé en termes économiques différents pour englober l'ensemble des ressources qui sont parties au raisonnement économique sans pouvoir y être introduites en unités qui soient compatibles avec ce raisonnement.

Les pêches maritimes montrent de façon évidente certaines lacunes du fonctionnement de l'économie de marché. À cause du refus d'intégrer le problème des ressources naturelles, l'escalade de l'investissement prend des proportions de gaspillage. L'équilibre du secteur, et bien souvent un équilibre peu satisfaisant, n'est obtenu que par ce gaspillage qu'un abus de langage qualifie de maintien de l'outil de production ou de suivi du progrès technique.

En somme, l'écologie et les ressources naturelles sont reléguées à l'extérieur de l'économie et on ne songe à intervenir en matière d'écologie ou de ressources naturelles que quand il s'y présente des dangers d'épuisement des ressources, dangers qui, non corrigés, détruiraient le circuit économique. Tant que la ressource n'est pas menacée, l'efficacité économique de la production n'est pas considérée comme un problème économique (cf. Malinvaud cité ci-dessus).

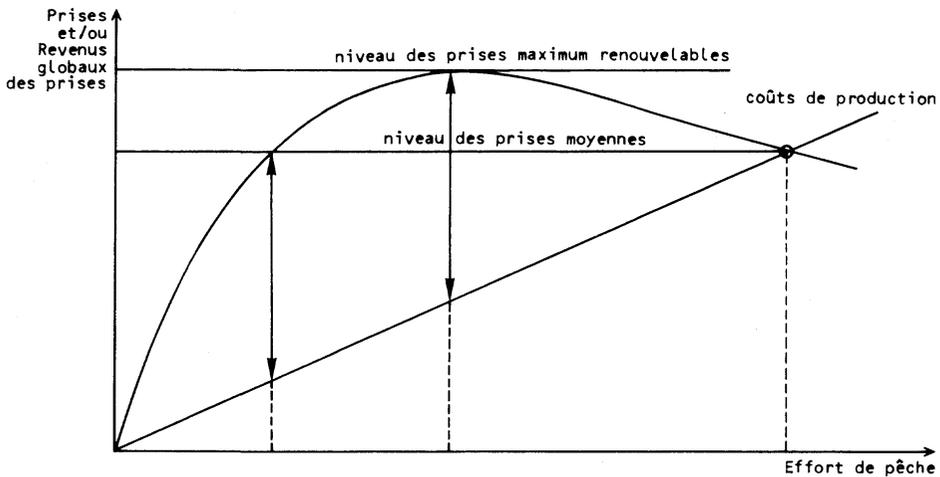
La situation mondiale des pêches maritimes montre à l'évidence qu'une telle négligence de l'écologie est néfaste. Protéger la ressource d'un côté, et laisser faire le jeu économique de l'autre, relève d'une stratégie au coup par coup, c'est-à-dire d'un refus d'intégrer l'écologie à l'économie. Il suffit pourtant de regarder d'autres secteurs économiques, beaucoup plus importants que les pêches pour constater que ce n'est pas un problème isolé, réservé aux petits poissons et aux pauvres pêcheurs. Le gaspillage des coûts de la pêche, est une petite misère négligeable à côté du gaspillage automobile.

C'est pourquoi il est très regrettable que les politiques de pêche tournent résolument le dos à la notion de pêches efficaces et économes de coûts inutiles. Si l'on essayait de s'engager dans cette voie plus rationnelle, on y trouverait certainement des enseignements qui seraient utiles sur un plan beaucoup plus général; cela ne coûterait pas plus cher que les politiques actuelles qui sont très coûteuses pour les deniers publics (cf. toutes les subventions, connues et camouflées); et, comme les incidences internationales sont capitales dans ce secteur, on y gagnerait une expérience pratique des interactions entre pays sans laquelle peu de problèmes économiques peuvent être aujourd'hui traités.

ANNEXE

Prises maximum renouvelables et optimum économique

La courbe ci-dessus est la courbe moyenne des prises, (c'est-à-dire sans tenir compte des fluctuations annuelles d'abondance de la ressource) par rapport à l'effort de pêche.



La droite partant de l'origine en oblique représente les coûts de l'effort de pêche. Même si l'on incurvait un peu cette droite vers le haut pour tenir compte de coûts unitaires plus élevés au cas d'un effort de pêche faible, le graphique, et le raisonnement, n'en seraient pas sensiblement modifiés.

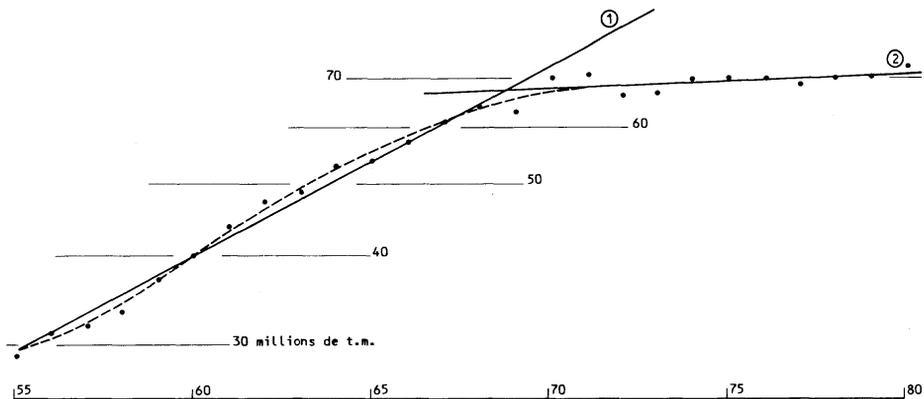
La courbe des prises est plate à son sommet ce qui rend difficile de déterminer son maximum par rapport à l'effort de pêche: de faibles changements dans la taille et l'âge des poissons capturés peuvent repousser, très sensiblement, le maximum vers la droite ou la gauche. En revanche les variations correspondantes du niveau des prises moyennes totales restent très limitées.

Il faut noter que la courbe des prises moyennes est en général dissymétrique par rapport au maximum: les poissons donnant beaucoup d'oeufs par individu, un stock mature en diminution peut, du moins jusqu'à certaines limites, assurer un recrutement moyen effectif qui ne diminue pas. De plus, étant donné les fluctuations annuelles d'abondance, et donc de prises, on dépasse facilement et largement le maximum renouvelable sans s'en apercevoir et l'on se trouve avec des prises moyennes inférieures au maximum, demandant un effort de pêche double, ou même davantage, de celui qui serait nécessaire si l'on avait limité l'effort de pêche à temps.

Les proportions de ce graphique ne représentent aucun stock de poissons en particulier, mais elles ne sont nullement exagérées par rapport à nombre de situations réelles. La gamme des situations que l'on rencontre est tellement large qu'on ne saurait présenter de description résumée pouvant être considérée comme moyenne.

Évolution des prises mondiales

Si les statistiques FAO des prises mondiales, comme toutes statistiques, ne peuvent être exemptes d'erreurs, elles ont le grand avantage d'avoir été faites, depuis l'origine, selon les mêmes principes et en liaison continue avec les organismes régionaux de pêche. Les tendances qu'elles indiquent sont parfaitement fiables.



Les chiffres ci-dessus, disposés en échelle semi-log, peuvent se résumer de deux manières :

- 1 – Ou bien par une courbe qui épouse les chiffres individuels d'un peu plus près et qui rend compte de l'évolution telle qu'on peut la reconstituer historiquement, maintenant qu'on sait tout ce qui s'est passé. La période critique se situe autour de 1970, année autour de laquelle les chiffres semblent hésiter au point qu'on ne saurait les suivre exactement sans tordre exagérément la courbe.
- 2 – Ou bien par deux droites de tendance : la première, en hausse régulière jusque vers 1970 ; la seconde, de quasi-stagnation entre 1970 et 1980. Cette dernière présentation a l'avantage de mettre en relief la coupure qui, en cassant la progression des prises mondiales, a montré la généralisation de la surpêche et la limite des possibilités de renouvellement des ressources vivantes de la mer. Il faut noter que cette coupure se situe nettement avant la crise pétrolière.